

1. LES GRANDS PRINCIPES DE LA TARIFICATION SOCIALE

A. Les bénéficiaires



La Tarification Sociale s'adresse aux élèves inscrits en lycée public de la Région Centre-Val de Loire, quel que soient leurs régimes, leurs statuts ou leurs niveaux de formation et qu'ils soient internes ou usagers ponctuels ou réguliers de la restauration.

Tous les élèves inscrits dans l'établissement sont donc bénéficiaires.

Sont exclus, les élèves accueillis dans un restaurant scolaire de la Région mais non scolarisés dans un lycée public de la Région ; les élèves suivant une formation accueillie dans l'établissement (ex : GRETA) ; les personnels enseignants, de direction et administratifs des lycées. Ces typologies de convives se voient proposer un tarif spécifique et unitaire.

B. Les tranches tarifaires

En Région Centre-Val de Loire, la Tarification Sociale repose sur la situation fiscale de la famille. Le montant du repas de l'élève dépend de la tranche tarifaire dans laquelle il est affecté.

Quatre tranches tarifaires ont été définies :

- Tranche 1 : quotient fiscal inférieur ou égal à 10 500€
- Tranche 2 : quotient fiscal inférieur ou égal à 17 000€
- Tranche 3 : quotient fiscal inférieur ou égal à 28 000€
- Tranche 4 : quotient fiscal supérieur à 28 000€

L'affectation d'une tranche se base sur les informations fiscales du responsable légal de l'élève et selon le calcul suivant :

$$\text{Quotient Fiscal} = \text{Revenu fiscal de référence} / \text{Nombre de parts fiscales}$$

C. La grille des tarifs de l'année scolaire 2025-2026

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Quotient fiscal = RFR / NB PART	≤10 500,00 €	≤17 000,00 €	≤28 000,00 €	> 28 000€
Tarif repas	3,40 €	4,15 €	4,55 €	5,15 €
Tarif Internat	Les tarifs de l'Internat dépendront des régimes proposés par les établissements			

LA RÉGION ACCOMPAGNE LES JEUNES AU QUOTIDIEN